NUMÉRO 17. — ANNÉE 1853. NEUCHATEL. 28 AVRIL.

# FEUILLE D'AVIS DE NEUCHATEL,

*Prix de l'abonnement,*
pour un an,
la Feuille prise au bureau, francs 6.
par la poste, franco, » 7.
Moitié prix pour 6 mois.
Les articles à insérer dans cette feuille doivent être remis au bureau le mardi matin, avant 9 heures, et être signés.
On peut s'abonner à toute époque.

PARAISSANT LE JEUDI.

On s'abonne chez H. WOLFRATH.
éditeur, imprimeur, rue du Temple neuf, n° 20.

*Prix des annonces pour une ou deux insertions:*
De 1 à 5 lignes 50 centimes.
» 6 à 8 » 75 »
» 9 et au-dessus 10 centimes par ligne.
*Pour trois insertions:*
De 1 à 5 lignes 75 centimes.
» 6 à 8 « 1 franc.
« 9 et au-dessus 15 centimes par ligne
et 5 centimes par ligne pour chaque insertion en sus.

EXTRAIT DE LA

## FEUILLE OFFICIELLE

du 21 avril.

NOMINATIONS.

1. Le citoyen Henri-Ferdinand Gagnebin, pasteur aux Planchettes, a été élu, le 10 avril courant, pasteur de la nouvelle paroisse des Eplatures.

2. L'élection du collége des anciens de la paroisse des *Eplatures a eu lieu le 10 avril courant*; elle a été ratifiée par le conseil d'état, dans sa séance du 13. En conséquence, le collége des anciens des Eplatures se compose des citoyens:

Henri Jeanneret,
Justin Matthey-Doret,
Ami Richard,
Charles-Philippe Robert,
Auguste Matthey-Doret,
Ulysse Droz,
Zélim Robert,

tous *domiciliés* dans la susdite paroisse.

Neuchâtel, le 19 avril 1853.
Par ordre du conseil d'état, CHANCELLERIE.

3. Ensuite du décès du citoyen C. Blanc, notaire, greffier du tribunal du Val-de-Travers et conservateur des hypothèques, le conseil a appelé, le 13 avril courant, le citoyen Henri-Ami Grandjean, notaire à Fleurier, pour fonctionner *provisoirement* au greffe du tribunal de Môtiers et au bureau des hypothèques du dit lieu jusques au moment de la nomination d'un nouveau titulaire.

Neuchâtel, le 19 avril 1853.
Par ordre du conseil d'état, CHANCELLERIE.

4. Le citoyen Claude-François Marchand, originaire français, domicilié au Locle, a été admis, par arrêt du conseil d'état du 8 avril courant, à pratiquer l'art vétérinaire dans le canton.

Neuchâtel, le 15 avril 1853.
Par ordre du conseil d'état, CHANCELLERIE.

MISE AU CONCOURS.

5. Un concours est ouvert pour la construction par entreprise et par spécialité de métiers d'un bâtiment destiné à divers services *publics* à *construire* au centre du chef-lieu du district de la Chaux-de-Fonds.

Les entrepreneurs peuvent prendre connaissance des cahiers des charges et des devis en blanc dans les bureaux de la direction des travaux publics au Château de Neuchâtel.

Le terme fatal pour la remise des soumissions coucernant la maçonnerie et la charpenterie est fixé au 2 mai prochain à midi; celui des autres spécialités au 16 du même mois également à midi.

Neuchâtel, le 18 avril 1853.
Au nom de la direction des travaux publics du canton de Neuchâtel:
*Le directeur*, LADAME.

AVIS DE LA PRÉFECTURE.

Le préfet du Val-de-Ruz informe les habitants de ce district que la perception de l'impôt pour 1853, aura lieu comme suit:

Au Pâquier, le lundi 2 mai 1853, à la maison-de-commune, de 9 heures à 11 heures du matin.

A Villiers, le même jour, à la maison-de-commune, de 2 heures à 5 heures du soir.

A Dombresson, le mardi 3 mai, à la maison-du-village, de 1 heure à 6 heures du soir.

Au Petit-Chézard, à la Croix-d'Or, le mercredi 4 mai, pour toute la commune, de 1 heure à 6 heures du soir.

A la Couronne à Cernier, le jeudi 5 mai, pour Cernier et Fontainemelon, de 1 heure à 6 heures du soir.

A la maison-de-commune du Grand-Savagnier, le vendredi 6 mai, pour toute la commune, de 1 heure à 6 heures du soir.

A la maison-de-commune de Vilars, pour toute la paroisse, le samedi 7 mai, de 1 heure à 6 heures du soir.

A l'auberge de la Commune à Coffrane, pour Coffrane et Geneveys-sur-Coffrane, le lundi 9 mai, de 1 heure à 6 heures du soir.

A l'auberge de la Croix-d'Or à Boudevilliers, pour Boudevilliers et Valangin, le mardi 10 mai, de 1 heure à 6 heures du soir.

Au bureau de la préfecture à Fontaines, pour Fontaines et Hauts-Geneveys, le mercredi 11 mai, de 1 heure à 6 heures du soir.

Les deux termes peuvent être acquittés en une seule fois.

Donné en préfecture du Val-de-Ruz, à Fontaines, le 16 avril 1853.
*Le Préfet*, Ch.-Jules MATTHEY.

7. L'assemblée ordinaire de la générale communauté de la Chaux-de-Fonds aura lieu le samedi 7 mai 1853, à 1 heure après midi, à l'hôtel-de-ville du dit lieu; outre les matières ordinaires, l'assemblée aura à s'occuper de la demande en réception de deux communiers; en conséquence, les communiers tant internes qu'externes sont invités à s'y rencontrer.

Chaux-de-Fonds, le 16 avril 1853.
*Le secrétaire de commune*,
J. VUITHIER, notaire.

8. Le citoyen Henri Daum, maître tailleur d'habits, demeurant à la Chaux-de-Fonds, ayant fait attouchement de décret de ses biens entre les mains du juge de paix du dit lieu, le tribunal civil de la Chaux-de-Fonds, par son jugement en date du 12 avril courant, a accordé ce décret de biens en fixant l'ouverture des inscriptions au passif de la masse du dit Daum au 25 avril 1853, et la clôture, qui aura lieu à 8 heures du soir, au 9 mai suivant. Ces inscriptions devront être faites dans les termes ci-devant indiqués au greffe du tribunal civil de la Chaux-de-Fonds, sous peine de forclusion. Les créanciers du dit Henri Daum sont en outre péremptoirement assignés à comparaître dans la salle d'audience de l'hôtel-de-ville de la Chaux-de-Fonds, le vendredi 13 mai 1853, à 9 heures du matin, pour là faire liquider leurs inscriptions et suivre aux autres opérations de cette faillite. Chaux-de-Fonds, le 14 avril 1853.
E. VEUVE, *greffier*.

9. Par sentence du 15 avril, le tribunal du district du Locle ayant ordonné la liquidation sommaire de la succession jacente du citoyen Albert-Louis Guinand, horloger, décédé aux Brenets où il était domicilié, les créanciers du prénommé Albert-Louis Guinand sont invités à faire inscrire leurs titres et réclamations au greffe de la justice de paix des Brenets, dès le 21 avril courant au 6 mai prochain, jour où elles seront bouclées à 5 heures du soir. Les dits créanciers sont en outre péremptoirement assignés à comparaître devant le juge de paix des Brenets qui siégera à la maison-de-commune du dit lieu, le mardi 10 mai prochain, dès les 9 heures du matin, pour suivre aux opérations de cette liquidation et se colloquer s'il y a lieu, le tout sous peine d'être forclos de leurs droits. Brenets, le 16 avril 1853.
H.-L. JEANNERET, *greffier*.

10. Les communiers externes de Fontainemelon sont informés qu'une assemblée générale de la communauté aura lieu le lundi 30 mai prochain; ils sont invités à s'y rencontrer.

Fontainemelon, le 19 avril 1853.
Julien BENGUEREL dit Perroud,
*président*.

11. Par convention faite le 31 août 1852, entre les citoyens Jacob Weber, hôtelier des Trois-Rois au Locle, et Jean-François Müller, ouvrier monteur de boîtes, qui, à cette époque, demeurait au même lieu, le citoyen Müller laissa quelques hardes au citoyen Weber pour lui garantir le paiement d'une somme de ffr. 26 qu'il lui devait.

Dans le but de liquider cette affaire, le citoyen Weber a demandé au juge de paix du Locle une direction sur la marche à suivre pour y arriver, et, ensuite de cette direction, il fait signifier par la voie de cette Feuille au citoyen J.-F. Müller, dont le domicile actuel est inconnu, que si, au 6 mai 1853, il n'a pas réclamé les effets dont il s'agit en payant la somme qu'il doit et devra justement, en capital, frais et accessoires, *ils seront vendus aux* enchères publiques pour que le produit en soit porté en à-compte ou en extinction de cette dette: le cas échéant où la réalisation présenterait un boni, le citoyen Müller pourra en faire la réclamation.

Investiture de cette saisie par voie de barre sera sollicitée devant qui de droit le 11 mai 1853, à 9 heures du matin, à l'hôtel-de-ville du Locle; de quoi le débiteur est prévenu pour sa gouverne.

L'exploit de saisie et le titre en vertu duquel il a été signifié, sont déposés au greffe de paix, où l'intéressé peut en prendre connaissance.

Locle, le 19 avril 1853.
A. LAMBELET, *greffier*.

12. La commission d'éducation du Locle demande une institutrice pour desservir la sixième classe du collége de ce lieu, dite école enfantine supérieure des garçons:

*Obligations:* trente heures de leçons par semaine;
*Traitement*: 650 fr. fédéraux par année.

Les personnes qui auront des vues sur ce poste, sont invitées à envoyer leurs papiers au pasteur soussigné, avant le lundi 24 mai prochain, jour où elles se présenteront à 9 heures du matin devant la commission pour sublr un examen s'il y a lieu

Locle, le 16 avril 1853.
PIQUET, pasteur.

13. Par son jugement en date du 16 avril 1853, le tribunal civil du district du Val-de-Ruz a accordé au citoyen Charles-Auguste Lorimier les fins de sa demande en réhabilitation. En conséquence, le dit Charles-Auguste Lorimier est réhabilité dans les *droits civils et politiques* que les suites légales de son décret lui avaient fait perdre.

Fontaines, le 16 avril 1853.
Numa BOURQUIN, *greffier*.

14. Par jugement en date du 9 avril 1853, le tribunal civil du district du Val-de-Ruz a prononcé la séparation de biens entre les époux Isaac Grumbach, originaire français, marchand, domicilié à Dombresson, et Sara née Bloch domiciliée au même lieu. Fontaines, le 18 avril 1853.
Numa BOURQUIN, *greffier*.

Fin de l'extrait de la Feuille officielle.

## IMMEUBLES A VENDRE.

1. Le bureau Bichsel, à Berne, est chargé de vendre, à deux lieues de Berne, dans un grand village, un grand bâtiment d'habitation en pierres, avec ou sans rural. Cette maison conviendrait à un fabricant d'horlogerie, attendu qu'on trouverait facilement dans cet endroit des apprentis à peu de frais. (Lettres franco.)

2. Le lundi 2 mai 1853, dès les 7 heures du soir, Henri et Frédéric Udriet vendront par voie de minute dans l'hôtel de ville de Boudry, la maison qu'ils possèdent à Boudry, ayant deux logements situés au midi avec le jardin contigu, joûtant de bise Louis Amiet, de joran Auguste Richard, d'uberre le ruisseau des Sagnes. S'adresser au notaire Baillot, à Boudry.

3. La propriété située dans le village de Colombier à la rue du Bas, offerte en vente récemment, sera définitivement exposée à l'enchère en l'étude du notaire Barrelet, à Colombier, le vendredi 27 mai prochain, dès les 2 heures de l'après-midi, chez lequel on peut prendre connaissance des conditions et du prix. L'on trouve toujours dans le même bureau l'encre noire faite d'après la recette de l'ancienne police centrale; cette encre peut aussi être employée pour les copies à la presse avec une entière réussite.

4. Mad. veuve d'Auguste Beaujon née Borel, fera exposer en vente par voie de minute et d'enchères publiques, en l'étude de François Clerc, notaire, à Colombier, le lundi 2 mai prochain, dès les trois heures après-midi: la maison qu'elle possède au haut du village d'Auvernier, sur la grande route, avec un petit jardin y attenant au midi. Cette maison se compose, au rez-de-chaussée, des caves et d'une assez grande place qui pourrait être beaucoup mieux utilisée, d'un étage et galetas où sont plusieurs chambres. L'acquéreur pourra entrer en possession et jouissance en St-Jean prochaine aux conditions qui seront annoncées. S'adresser pour la visiter au locataire actuel, et pour les conditions au notaire dépositaire de la minute.

5. Ensuite du jugement d'expropriation prononcé le 8 courant par le tribunal civil du district de Neuchâtel, à la réquisition du citoyen

François-Louis DuPasquier allié Borel, ancien pharmacien, bourgeois de Neuchâtel y domicilié, il sera procédé par le juge de paix de Neuchâtel, en son audience ordinaire du samedi 14 mai prochain, dans l'hôtel-de-ville de Neuchâtel, à 9 heures du matin, à la vente par voie d'enchères publiques de l'immeuble ci-après désigné, appartenant au citoyen Samuel Stoll et à sa femme Nanette née Knochel, savoir: une maison située à Serrières, désignée sous le nom d'auberge de la Couronne, et qui joûte de vent la rue du haut, de joran une maison appartenant au citoyen Ladame, pasteur à St-Blaise, de bise la rue d'en bas longeant la Serrière, et d'uberre un bâtiment appartenant aux hoirs de Mme la ministre Petitpierre.

Les conditions de cette vente seront lues avant l'enchère.

Donné pour être publié par trois insertions dans la Feuille d'avis de Neuchâtel.

Neuchâtel, le 16 avril 1853.

*Le greffier de la justice de paix,*
F. PORRET.

6. Ensuite du jugement d'expropriation prononcé le 8 courant par le tribunal civil du district de Neuchâtel, à la réquisition du citoyen Daniel-Henri Droz, curateur du citoyen Frédéric Petitpierre d'une part, et de dame Jeanne-Marie née Clottu, veuve de Jean-Pierre Dardel d'autre part, il sera procédé par le juge de paix de St-Blaise, en son audience ordinaire du mardi 17 mai prochain, dans l'hôtel de commune à St-Blaise, à 9 heures du matin, à la vente par voie d'enchères publiques de l'immeuble ci-après désigné, appartenant au citoyen Jean-Louis Dardel allié Mury, avoir: une maison située au haut du village de Saint-Blaise, portant le nº 119 de l'inscription à l'assurance mutuelle contre les incendies, ayant un rez-de-chaussée et un étage renfermant grange, étable, écurie à porcs et couvert appuyé contre l'auberge de la Fleur-de-Lys, avec place de bise et uberre, le tout joûtant de vent la veuve Charras née Roulet, et le citoyen Henri Wilner, de joran le verger de ce dernier, de bise l'auberge de la Fleur-de-Lys et d'uberre la veuve du citoyen Jean-Pierre Prince.

Les conditions de cette vente seront lues avant l'enchère.

Donné pour être publié par trois insertions dans la Feuille d'avis de Neuchâtel.

Saint-Blaise le 16 avril 1853.

*Le greffier de la justice de paix,*
Alphonse BÉGUIN.

7. A vendre, un terrain d'environ deux ouvriers situé à la porte de la ville entre le lac et la grande route de Serrières, vis-à-vis la propriété Wavre-Vernet. S'adr. à M. Jacottet, notaire.

8 La propriété Jaccard, située à l'Ecluse près Neuchâtel, est à vendre. L'acquéreur pourra entrer en jouissance à la St-Jean prochaine. Cette propriété consiste en une maison bâtie depuis peu d'anuées. Elle a cinq croisées de front, quatre étages sur rez-de-chaussée, et est exposée au soleil levant, un jardin devant la maison, un puits de bonne eau, des bûchers, une buanderie, et tous les avantages désirables. Derrière la maison est une vigne en plein rapport et produisant un des meilleurs vins du pays. L'avenir de cette propriété est remarquable. La grand'route de Paris, du Locle et de la Chaux-de-Fonds passera probablement au-devant; le chemin de fer des Verrières à Lyss au-dessus; le débarcadère sera construit dans la proximité, de telle sorte que le haut de cette propriété sera parfaitement situé pour y recevoir un des hôtels qui s'élèveront dans cette localité. La vente aura lieu par enchères publiques, le vendredi 6 mai 1853, à trois heures après midi, chez M. Clerc, notaire à la Grand-rue, à Neuchâtel, auprès duquel les amateurs pourront prendre connaissance du prix et des conditions avantageuses du cahier des charges.

## VENTES PAR VOIE D'ENCHERES.

9. La direction des forêts et domaines de la république et canton de Neuchâtel fera vendre en montes publiques sous les conditions qui seront préalablement lues, **le 3 mai prochain (au lieu du 30 avril indiqué par erreur)** dès les huit heures du matin, les bois ci-après désignés, dans les forêts de Dame-Ottenette et du Chanet de Colombier:

20 billons de sapin,
30 toises à brûler, 10 de mosets,
4000 fagots de sapin,
1400 » de bois dur au Chanet de Colombier.

On se rassemblera pour les montes du Chanet de Colombier vers Crostant.

Pour celles de Dame-Ottenette, au bas de Combe-Jaquetat, à 9 heures du matin.

Neuchâtel, le 19 avril 1853.

*Direction des forêts et domaines.*

## A VENDRE.

10. A vendre ou à louer, deux bons pianos neufs. S'adresser dans la maison Matile, nº 19, rue du Château.

*En vente chez MM. les libraires de la ville:*

# LES ILLUSIONS
## DU SYSTÈME REPRÉSENTATIF.

Brochure in-8º, prix 50 cent.

12. **Jules Gruner, pelletier,** rue des Halles, maison Sillimann, recommande à l'honorable public ses grands assortiments de casquettes de Paris en drap et étoffes d'été, bretelles, ceintures, bandages, etc. Il offre une partie de casquettes en drap et autres étoffes, aux prix réduits de fr. 1»50 à 2, des casquettes au goût du jour de fr. 3 à 4. Il rappelle en même temps qu'il conserve pendant l'été tous les objets de pelleterie, et les soigne afin de les préserver contre tout dommage de teignes. Il cherchera toujours, par la modicité de ses prix et la bonne confection de ses marchandises, à mériter la confiance, dont il a été favorisé jusqu'à maintenant.

13. J.-P. Stupfert, de Bâle, informe le public qu'il est arrivé à Neuchâtel avec un élégant choix de **meubles de jardin** de sa propre fabrication, comme chaises, fauteuils, tables, canapés jardinières, etc., tous très convenables pour orner les maisons de campagne, et à prix modiques. La vente se fait à la promenade noire.

## COULEUR-CONSERVATRICE
*de la fabrique de Clovis Knab, ingénieur à Paris, inventeur.*

14. Cette couleur, déjà connue depuis six années en France, a reçu aussi bien des applications dans ce canton depuis l'automne dernier.

Elle a pour base un sel métallique;
Elle s'applique:
Sur les bois neufs ou vieux;
Sur les métaux;
Sur le gypse et la pierre;
A l'air, dans l'eau ou dans la terre.

Elle préserve les bois de la carie ou la fait cesser, empêche les vers ou les détruit, enfin elle rend les bois imperméables et les conserve indéfiniment.

Sur les métaux, elle forme vernis et les rend inattaquables par la rouille ou l'oxidation.

Sur le gypse et la pierre, elle les conserve en les préservant de toute humidité.

On peut voir à Serrières des applications de toutes sortes.

Une seule couche suffit, et 3 ou 4 livres peuvent enduire 100 pieds carrés de surface.

La couleur conservatrice se vend, prête à être employée, 70 centimes la livre ou ½ kilo, sans l'emballage.

S'adresser à M. F. Knab, à Serrières.

Dépôt chez M. Louis Petitmaître, à Neuchâtel.

15. D'occasion, **atlas de géographie** ancienne et moderne, par Lapie, comme neuf, forte reliure, à moitié prix. S'adresser au bureau d'avis.

16. Le magasin Soultzener vient de recevoir des **oranges** de Palerme et de Nice, de la dernière récolte.

## Tabacs et cigares,
*gros et détail,*

17. De C.-A. PETITPIERRE, successeur de C. Courvoisier, rue de la Poste, nº 5. — Venant d'ouvrir un magasin spécial de tabacs et cigares, se recommande aux consommateurs de Neuchâtel qui voudront bien l'honorer de leur confiance. — Il prévient également messieurs les négociants de la campagne, qu'il est en état de leur fournir cette marchandise dans les qualités courantes, à des prix très réduits

18 Dès le 26, Mme Louise-Julie Vuillemin, lingère, ouvrira dans son domicile au Placard, en face de l'hôtel-de-ville, au premier étage, un déballage d'**articles nouveautés,** tels que robes de bal en mousseline, jupons, rideaux brodés, mouchoirs en batiste, cols, manches, chemisettes, bonnets, bandes, etc. Plusieurs de ces articles se vendent au prix de facture.

19. A vendre à la toise ou au quintal, trois toises environ de regain. S'adresser à M. le capitaine Auguste Gaberel, à Savagnier.

20 On offre un potager très-bien établi, à un prix raisonnable et un garde-manger. S'adresser au bureau d'avis.

21. A vendre deux voitures ou calèches, l'une neuve et fraîchement vernie peut être usagée avec un ou deux chevaux, à volonté; l'autre plus ancienne est à l'usage d'un cheval. S'adresser à M. Seiler, maître sellier, vis-à-vis la poste à Neuchâtel.

22. Un grand assortiment de tourne-broches, nouveau genre, arrivé de Paris. S'adresser à François Berthoud, mécanicien, rue des Moulins, à Neuchâtel.

23. Les personnes qui désireraient acheter de vieux fourneaux (poêles), peuvent s'adresser à Georges Speiser, terrinier aux Terreaux.

24. Henri Broillat, maître jardinier à Colombier, a l'honneur d'offrir aux amateurs du beau buis pour bordure de jardin, à un prix modéré.

25. Un tas fumier de cheval de 4 à 500 pieds, bien conditionné, chez Charles Schurch, maison Jacottet, rue St-Honoré.

26. A vendre, une petite calèche (wurst) à deux chevaux, avec accessoires, pour le voyage. S'adresser pour la voir à M. André Sennewald, au faubourg.

# A LA VILLE DE PARIS.
## HABILLEMENS POUR HOMMES ET POUR ENFANTS.
## MAISON BLUM FRÈRES,
### A NEUCHATEL, RUE DE L'HOPITAL A COTÉ L'HOTEL DU FAUCON.
*prix fixes.*

41. Certaines personnes, colporteurs de marchandises dans diverses localités, trompent le public en vendant sous le nom de MM. Blum frères des produits qui ne sortent pas de leurs maisons.

Dans le but de mettre un terme à cet abus, MM. Blum frères ont l'honneur de prévenir leur clientèle qu'elle ne doit ajouter foi qu'aux seuls siéges et titres de leurs établissements désignés ci-dessous.

Ils profitent de cet avis pour annoncer à leur nombreuse clientèle que leurs vêtemens confectionnés en tous genres pour la saison d'été sont au grand complet, ainsi que des échantillons d'étoffes nouvelles pour les personnes qui désirent se faire habiller sur mesure.

Pantalons d'été à 1»75, 2, 3, 4, 5, 6, 7, 8, 9, 10, 11, 12, 13, 15, 18, 20, 22, 24 à 30 francs.
Gilets à 2, 3, 4, 5, 6, 7, 8, 9, 10, 11, 12, 13 à 20 fr.
Paletots et jaquettes, à 3, 4, 5, 6, 7, 8, 9, 10, 11, 12, 15, 18, 20, 25, 28, 30 à 60 fr.
Redingotes et habits noirs, 25, 30, 35, 40, 45, 50 à 70 fr.
Robes de chambre, 15, 20, 25, 30, 35, 40, 45 à 60 fr.
Gilets de flanelle de santé, 5, 6, 7, 8, 9, 10 à 12 fr.
Caleçons en flanelle et en coton 2, 3, 4 à 8 fr.
Chemises blanches et en couleur, 2»50, 3, 3»50, 4, 4»50, 5 à 8 fr.
Faux-cols, la douzaine, 1»75, 2, 2»50, 3, 3»50, 4 à 6 fr.
Guêtres en tous genres, 2»50, 3, 3»50 à 5 fr.
Bretelles, 40 cent., 75 c., 1, 1»50, 2, 2»50 à 3 fr.
Cravates en soie et en jaconnat, 35, 50, 75 cent., 1, 1»25, 1»50, 1»75, 2, 2»50, 3 à 10 fr.
Cols à boutons et Emile, 50, 75 cent, 1, 1»50, 2, 2»50, 3, 3»50, 4 à 5 fr.
Grand choix de paletots laine à fr. 12.

**Habillement complet** composé d'un pantalon, un gilet, un paletot et une cravate à 7 fr.

*SIÈGE DES MAISONS,*

Paris, magasin de gros, rue Montmartre, 154.
dito magasin de détail, » 139, aux Villes de Suisse.
à Genève id. rue du Rhône, 67, A la ville de Paris.
a Lausanne id. place St-François, id.
à Neuchâtel id. rue de l'Hôpital, id.
à Zurich id. rue de la Poste, id.

MISE EN VENTE.

*Six mille pantalons coutil pur fil, bonne qualité, à fr. 2.50, au choix.*

28. Pour la belle saison, chez M. L. Beller, fabricant de cols, un joli choix de cravates de Paris et de Lyon, ainsi que des cols genres anglais et américain à fr. 2 et 2n50, dits pour militaire, belle qualité de lasting à fr. 1.

29 On offre à vendre un cabriolet et un char à-banc en parfait bon état. Tous les deux sont à mécanique et peuvent être employés avec limonière ou flèche Le manque de place pourra faire céder les sus-dits objets à un prix modique. S'adr. à M. David-Louis Renaud, maréchal, à Corcelles.

*En vente chez J. Gerster, libraire.*

HEBEL et AUERBACH,

SCÈNES VILLAGEOISES DE LA FORÊT NOIRE,

*traduites par Max BUCHON,*

Un joli volume in-12. Prix: 2 francs.

30. Ce volume renferme les principales nouvelles d'Auerbach, ce conteur allemand qui sait si bien intéresser ses lecteurs, tout en ne leur dépeignant toujours que des scènes simples et morales, et plusieurs poésies de Hébel, ce chantre pittoresque de la nature et de tout ce qui parle au cœur. — M. BUCHON a délicieusement reproduit en vers français le charme attachant et la douce bonhomie des poésies de Hébel.

31. A vendre, pour cause de déménagement, un billard en bon état, avec lampe et accessoires, queues, billes, etc.; à un prix coulant, moyennant argent comptant. S'adresser à M. Jämes Maret, agent d'affaires, à Neuchâtel.

32. Messieurs les propriétaires et agriculteurs qui désireront se procurer de la poudre d'os pour engrais, peuvent s'adresser à F. Ducommun-Vuthier, à la Grand'rue, ou à Jules Tissot, à Valangin.

33. A vendre du très-bon **vin rouge** de Neuchâtel de l'année 1850. S'adr. à M. Buhler-Borel, à Serrières.

34. Les propriétaires de maison qui, conformément à l'ordonnance de la police du feu, désireraient se pourvoir de **seaux à incendie en toile,** peuvent s'en procurer, en se faisant inscrire d'avance d'ici à la fin du mois, chez MM. L. Reiff et Alph. Favre, rue de l'Hôpital, à Neuchâtel, chez lesquels des échantillons sont déposés.

35. Un équipement complet de soldat d'infanterie, d'après la dernière ordonnance, ayant peu servi. S'adresser chez Metzner, à l'Ecluse.

36. Frédéric Ducommun-Vuithier, marchand-chapelier, à la Grand'rue, a reçu un bel assortiment de chapeaux gris castor et rat-musqué pour la saison. En outre on trouve chez lui des chapeaux de bonne qualité, de bon goût et dans tous les genres. Il déballera un de ces jours des chapeaux de paille. Toujours pourvu de cirage perfectionné pour la chaussure à fr. 1 la lb.

37. Une assez grande quantité de planches, bois des Alpes, arrivera successivement sur le remplissage près la grande promenade de Neuchâtel; ces planches peuvent être mises en usage immédiatement, puisque le bois a été façonné en 1850; les amateurs sont priés de voir cette marchandise, et de s'adresser pour les renseignemens et la vente à H.-F. Henriod, rue des Halles, nº 1.

*Avis aux dames de la ville et des environs.*

38. Mme Augustine LAMBERT a l'honneur d'annoncer qu'elle recevra le 25 courant un **second envoi** de mantilles riches et nouveauté, dites en moiré satin et satin à la reine, et taffetas; le tout, d'une des premières maisons de Paris, ne laissera rien à désirer sous le rapport du bon goût du travail et des prix avantageux. Elle a aussi un choix de mantilles en orléans dans divers prix. Sa demeure est rue des Moulins, maison du docteur Touchon.

39. Adam Pfeiffer prévient le public, qu'ayant été interrompu la semaine dernière dans sa mise en bouteilles à l'hôtel Rougemont, par le mauvais temps qu'il n'a cessé de faire, il la continuera cette semaine et la semaine prochaine.

40. **Seaux à incendie** en toile approuvés par la commission de police du feu, chez frères Lorimier.

41. Un fourneau économique avec ses accessoires, et un bureau de dames qu'on cédera à un prix raisonnable. S'adr. à Mme Wavre-Vernet, rue des Moulins, 26.

*BIÈRE DE MORAT.*

42. Les personnes qui désireraient avoir de la bière 1re qualité, dite de Mars, pour mettre en bouteilles, sont priées de s'inscrire au dépôt chez J.-S. Quinche.

43. Un petit char d'enfant, solidement établi. De fortes caisses, grandes et petites, presque neuves à bas prix. Chez M. Delachaux, maison Sandoz-Travers, rue du Château en ville.

44. Faute d'emploi, deux stores avec leur fermente, d'environ 8 à 9 pieds de longueur, lesquels ont peu servi. S'adresser à Auguste Vuithier, boucher.

45. Charles Piot, pintier au concert à Neuchâtel, prévient l'honorable public qu'il vient de recevoir en dépôt de M. Christ Vidmer, tuilier, à Cudrefin, des gypses de pré, provenant de Thoune et Soleure, qu'il peut céder à des prix raisonnables. Son dépôt et dans un des magasins de la maison Monvert près du poids public. On peut aussi s'adresser au susdit pour l'achat de briques, tuiles et planelles, provenant de la tuilerie du dit M Vidmer.

46. Plusieurs grosses belles billes de noyer; s'adresser pour les voir à M. Aug. Strübe à Bevaix, et le prix à M. Aug. Grandjean, à Neuchâtel.

47. Quelques toises d'excellent **foin** ainsi que de la **paille d'orge.** S'adresser à la tuilerie près Saint-Blaise.

48. De la belle terre noire de jardin, une grande porte en sapin doublée avec deux colonnes en chêne et sa fermente, et trois portes en chêne. S'adresser aux frères Reuter, menuisiers.

49. On offre à vendre à Neuchâtel, un établissement de serrurier bien achalandé; s'adresser pour plus de détails à la maison J.-R. Garraux, au dit lieu.

50. Les magasins de MM. Jeanneret et Borel sont très bien assortis dans les articles suivants:

*Articles de ménage.*

**Porcelaines, cristaux,** terres Wegwood, **théières et cafetières** en métal britannique, **coutellerie anglaise** et française, **glaces** de Paris et d'Allemagne, mortiers en marbre, services en neusilber première qualité. Paniers à verres, articles en plaqué, bouilloires, réchauds. **Lampes modérateur,** lampes de travail, dites *quinquets*, toutes les fournitures de lampes. Baguettes dorées, façon palissandre, érable, sapin du Nord, etc. pour tous les genres d'encadrements. Gravures et lithographies.

*Divers.*

Sacs de nuit anglais, **cabas** divers pour voyage, sacs pour touristes, bourses de chemin de fer, porte-monnaies, portefeuilles, porte-cigares, nécessaires de voyage anglais et autres, albums de dessin, buvards, etc. **Allumettes de salon,** sans odeur, **allumettes bougies,** ainsi qu'un grand assortiment d'articles pour cadeaux.

**Fournitures de bureau, de peinture et de dessin.**

Vues suisses, panoramas, objets en bois sculpté.

Grande carte de la Suisse en relief par Beck, toutes les feuilles qui ont paru jusqu'ici de la grande carte de la Suisse, en 25 feuilles, dressée par le général Dufour.

Carte des profondeurs des lacs de Neuchâtel et de Morat, par M. G. et M. de P. de G.

Ils recevront dans la quinzaine un magnifique assortiment de **chapeaux ronds** en paille de Brienz, pour dames, messieurs et enfans.

51. Venant de recevoir des premières fabriques du canton de Berne, de nouveaux envois de *MOUCHOIRS de poche blancs en fil* à divers prix et selon la finesse du tissu, M. Borel-Favarger a l'honneur d'informer ses pratiques et particulièrement les personnes qui lui en font journellement la demande, que son assortiment en ce genre est au grand complet, ainsi que dans ses articles toiles de coton, pour chemises, draps de lit, rideaux et toute autre espèce d'usage pour ménage et vêtements, savoir: *calicots madapolam, croisés pour jupons, corsets et pantalons, spécialités, blanc-fleurs, jumel d'Egypte pour chemises, brillantes, bazins pour bonnets et habillemens d'enfants, cretonnes fortes et fines en écru et en blanc pour chemises, cretonnes blanches en 7/8 et une aune de Paris large pour draps de lit, tissus blancs et guinées en 7/8 pour chemises et draps de lit,* le tout en marchandises de toute bonté, ne laissant rien à désirer et aux prix les plus réduits relativement à la qualité. Il renouvelle l'information que son magasin est sous le Faucon, à côté de chez M. Ch. Lichtenhahn.

52. Antoine Paggi, étant de retour de son pays, recommence de nouveau à travailler de son état de **vitrier.** Il saisit cette occasion pour informer l'honorable public et principalement ses pratiques, qu'il vient de prendre pour la partie des vitres, la suite de son ancien maître M. Joseph Rigassi, près la poste, chez lequel on est prié de s'adresser pour les commissions. Il espère mériter la confiance qu'il sollicite, et il sera pourvu d'un bel assortiment de verre à vitre en toutes les qualités et dimensions.

53. Quelques bosses de vin rouge 1851, à vendre à un prix raisonnable. S'adresser à M. Heinzely, à Hauterive.

54. A vendre deux tas de fumier, l'un de vache et l'autre de cheval. S'adresser à Georges Borel, à la Maladière.

55. A vendre de gré à gré, environ 3 chars de bon fumier. S'adresser à Charles Rameseyer, maréchal, à Peseux.

## ON DEMANDE A ACHETER.

56. On demande à acheter une chaise à un cheval, si possible avec mécanique nouvelle pour enrayer. S'adr. à la pharmacie Wald à Neuchâtel, où l'on est chargé de cette commission.

## A AMODIER

57. La direction des forêts et domaines de la république et canton de Neuchâtel exposera en adjudication, le 5 mai, dès les 10 heures du matin, dans le bureau des forêts et domaines, l'amodiation des terres que l'Etat possède à Landayeux, contenant 5½ poses, pour un bail de 12 ans.

Neuchâtel, le 13 avril 1853.

*Direction des forêts et domaines.*

## A LOUER.

58. Chez Louis Montandon à la Boine, une belle chambre meublée, bien éclairée, ayant vue sur le lac et les Alpes.

59. Pour la Saint-Jean, le 4me étage de la maison de feu D. Rieser à Saint-Nicolas. S'adresser, pour le visiter, au rez-de-chaussée de la dite maison, et pour les conditions, à M. James Maret

60. On offre à louer, pour y entrer de suite, un appartement à un premier étage, très-bien éclairé pour des personnes de professions quelconques, consistant en trois chambres, dont deux se chauffant, cuisine, cave et galetas, de l'eau près de la maison. S'adresser à Justin Duneuf, à Saules (Val-de-Ruz), qui en est propriétaire.

61. A remettre, de suite, un cabinet et part à la cuisine, une chambre meublée ou non meublée, sur la place de la poste. S'adresser à la veuve Dubreuil qui indiquera.

62. M. Challandes, aubergiste à la Vue-des-Alpes, offre à louer un pâturage de première qualité, servant d'alpage au bétail à l'engrais: il le louerait de préférence pour engraisser des bœufs, à défaut, pour pâturer d'autre bétail à cornes.

63. De suite, à une personne seule et tranquille, une jolie chambre meublée à fourneau et cheminée, ayant deux croisées sur le lac et à un premier étage. On donnerait la préférence à un jeune homme de bureau. S'adresser maison Favarger-Prince, ancien quai du Seyon.

64. Un logement composé de deux chambres bien éclairées, cuisine, chambre à serrer et cave. S'adresser à Ch. Loup, rue du Seyon.

65. Pour la St-Jean, un appartement situé à Saint-Jean au-dessus de la ville, composé de quatre chambres, cuisine et dépendances nécessaires. S'adresser pour le voir et les conditions à M. Aug. Grandjean.

66. On offre à louer à Valangin, pour la St-Jean prochaine, ou plus tôt si on le désire, un logement composé de 4 chambres, cuisine, cave et galetas. On aurait de plus la jouissance d'un bon jardin planté d'arbres fruitiers. S'adresser pour le voir et pour les conditions à M. S. Alliot, propriétaire, au dit lieu.

67. Pour la St-Jean un logement dans la maison Reinhard, rue du Temple-neuf, composé de deux chambres, cuisine et dépendances. S'adr. au 1er étage de la dite maison.

68. Pour la St-Jean à des personnes tranquilles, un logement remis complétement à neuf, au 3e étage de la maison Prince-Fauche, qui offre également une cave, pour la même époque.

69. Une chambre meublée avec la pension, chez Mme Borel, maison Borel-Favarger rue de l'Hôpital.

70. Une chambre garnie, chez Mmes Lyanna, au 3me, maison de M. Alphonse Bouvier, rue des Moulins, nº 5.

71. On offre à louer pour la St-Jean prochaine, deux grands caveaux dans la maison de l'horie Delachaux, rue des Moulins. S'adresser à MM. Jeanfavre et Dumarché, agens d'affaires à Neuchâtel.

72. Pour de suite, un logement d'une chambre, deux cabinets et cuisine, et pour la St-Jean, un dit d'une chambre, cabinet, cuisine et galerie; enfin un autre au Carré, d'une chambre et cuisine. S'adresser à Ch.-Fréd. Borel, rue des Moulins.

73. Pour la St-Jean ou plus tôt si on le désire, plusieurs logements au Tertre, composés de deux et trois chambres, cuisine et dépendances; s'adresser au propriétaire G. Meuron, qui ne louera qu'à des personnes tranquilles.

74 Pour la St-Jean, un appartement à la Coudre, dans la maison d'habitation de F. Dubourg, qui demande une bonne servante de campagne; il est inutile de se présenter sans produire des certificats de moralité.

75. Pour la St-Jean prochaine, un petit caveau dans la maison de M. de Merveilleux, rue St-Honoré, nº 9.

## ON DEMANDE A LOUER.

76. On demande à louer : 1° une boulangerie bien achalandée en ville ou dans un village. 2° une auberge, pinte ou un local pour servir de pinte, à Neuchâtel ou ailleurs. S'ad., franco, à Siegfried, agent d'affaires, rue Neuve, n° 4, à Neuchâtel.

77. On demande à louer, pour y entrer de suite ou à la Saint-Jean, une chambre meublée, chaude, bien éclairée, indépendante et d'un abord facile, située dans le bas de la ville et autant que possible aux environs de la rue du Seyon, avec un caveau ou bouteiller dans la même maison ; un cabinet contigu conviendrait aussi parfaitement. S'adresser à M. James Maret.

78. On demande pour de suite un petit logement, composé d'une chambre et une cuisine ou part à un foyer, pour un vieillard infirme. S'adresser au premier étage du n° 35 au faubourg.

## DEMANDES ET OFFRES DE SERVICES.

79. Une personne d'âge mûr, ne parlant que le français, cherche une place de cuisinière ou pour faire un ménage S'adresser à Louise Guyenet, chez M. Zimmermann, à Serrières.

80. Une bonne et parfaite cuisinière, très-recommandable sous tous les rapports, cherche à se placer dès à présent jusqu'à la Saint-Jean, époque où elle devra entrer en place. Elle sera peu regardante pour les gages. S'ad. à Mme Aichler, hôtel-des-Alpes.

81. On demande pour travailler à l'année et pour entrer de suite, une ouvrière intelligente et adroite dans les ouvrages de couture. S'adresser chez Alph. Borel, ébéniste.

82. On demande pour entrer de suite, un bon ouvrier planteur à ancre, pour travailler dans un atelier à l'année ou au mois, ainsi qu'un finisseur sortant d'apprentissage pour lui faire faire le pivotage. Pour connaître les conditions, le bureau d'avis indiquera.

83. On demande de suite plusieurs filles de chambre, parlant les deux langues, pour Zurich. Le bureau de placements et de commissions, rue Neuve, n° 4, à Neuchâtel, indiquera. S'ad. franco.

84. On demande de suite une parfaite ouvrière modiste pour la Chaux-de-Fonds ; les conditions sont très-engageantes moyennant une aptitude distinguée pour les modes. S'adresser à Mad. Marthe, rue Fleury, n° 8, à Neuchâtel.

85. Une allemande de forte constitution désire se replacer de suite comme femme de chambre ou pour tout faire dans une maison bourgeoise. S'adresser au bureau d'avis.

86. Une cuisinière bien expérimentée et déjà d'un certain âge, désirerait se placer soit dans un hôtel, soit dans une grande maison ; elle est disponible de suite, et pourvue des meilleurs certificats constatant sa moralité. S'adresser à Ch. Schmidt, culottier-bandagiste, à Neuchâtel.

87. Une cuisinière d'âge mûr cherche une place pour la St-Jean. S'adresser à Mme Lehmann, sage-femme.

88. Un jeune homme de 15 ans, qui sait le français et l'allemand, aurait envie de trouver une place aux environs de Neuchâtel pour apprendre l'horlogerie, en particulier le repassage et remontage. S'adr. à M. Hostettler, conducteur à Berne.

89. Une jeune personne ayant déjà quelques années de service, parlant l'allemand et le français, sachant coudre, laver et repasser et pouvant produire de bonnes recommandations, désire trouver une place de fille de chambre ou de bonne d'enfans, pour la St-Jean prochaine. Le bureau d'avis indiquera.

90. Un jeune homme actif et intelligent, qui a fait un apprentissage de jardinier et qui sait parfaitement soigner et conduire les chevaux, désire se placer pour la St-Jean, soit comme jardinier seulement, soit comme jardinier et cocher. S'adr. pour les renseignements à M. Perret de Montmollin, à Bevaix, chez qui il est maintenant, ou à M. Maret, notaire, à Neuchâtel.

## OBJETS PERDUS OU TROUVES

91. Il s'est égaré jeudi 21 courant, depuis Saint-Blaise à Neuchâtel, un chien tigré, noir et blanc, sans collier, mais seulement avec une corde autour du cou, ayant l'un des yeux blanc, et répondant au nom de *Russe*. Le ramener, contre récompense, à la Fleur-de-lys, à Neuchâtel.

92. Vendredi matin, 15 du courant, un jeune chien de garde, manteau rouge, avec un collier en peau, répondant au nom de *Turc*, a été recueilli chez Daniel Vassaux, boucher, rue des Moulins, à Neuchâtel, où l'on peut le réclamer contre récompense, frais d'insertion et nourriture, jusqu'au 14 mai prochain ; passé ce terme, le dit Vassaux se prévaudra du présent avis pour garder le dit chien pour son propre compte.

93. On a volé dimanche 10 courant, sur un galetas de la rue du Coq-d'Inde, n° 9, deux draps marqués R. C. et un troisième marqué F. E. On donnera une bonne récompense à celui qui en donnera des indices à Mme Claparède-Monnier, rue du Temple-neuf.

94. Un chien de chasse sans collier, robe noire, peut être réclamé contre paiement des frais de pension et d'insertion, chez Pierre-Henri Pingeon, à la Sauge près Rochefort.

## AVIS DIVERS.

95. On recevrait en pension, dans une honnête famille, aux environs de Liestal (Bâle-campagne), deux jeunes filles de 12 à 16 ans pour apprendre l'allemand et pour le modique prix de 12 louis, les leçons y comprises. S'adresser pour de plus amples informations, à M. Ch.-A. D'Epagnier, instituteur, à Marin.

## Tir à la carabine.

96. La Société des mousquetaires de Corcelles et Cormondrèche, informe les amateurs du tir à la carabine, qu'elle a fixé au samedi 7 mai prochain, le jour de son tirage annuel. Une vaquille de la valeur de **fr. 400** en 12 levants en argenterie, y sera exposée, et un bon accueil est offert à tous les tireurs qui voudront prendre part à cette fête.

Corcelles, le 21 avril 1853.

*Le Comité.*

## GUÉRISON RADICALE DES HERNIES.

*Soulagement immédiat*

97. L'âge de la personne, la date et le volume de l'infirmité, ne sont pas des obstacles si l'hernie ou descente rentre entièrement. — Traitement de 2 à 3 mois sans aucun remède à l'intérieur. — Nombreuses preuves palpables de guérison de longue et récente date sur des sujets de tout âge, à la disposition des personnes qui en douteraient, et qui pourront s'en assurer près des personnes guéries. — Soigné par l'auteur, nulle rétribution n'est due que plusieurs mois après guérison constatée. — Discrétion scrupuleuse pour les personnes qui le désirent. — S'adresser à M. Helvig, bandagiste-herniaire à Besançon, rue neuve, Saint-Pierre, n° 13. (Affranchir.)

98. Les personnes qui auraient à réclamer des billons de planches à la scie du haut, à Serrières, sont invitées à le faire au plus vite en s'adressant à Fritz Martenet, taillandier, à Serrières, curateur d'André Martenet.

99. Mlle Æschlimann, blanchisseuse, au fond de la rue des Moulins, s'étant procurée une mécanique à mangler, annonce au public et particulièrement à ses pratiques, qu'elle se charge de mangler le nappage, qui par ce procédé acquiert un beau lustre et devient comme neuf. — Elle se recommande aussi pour tout ce qui concerne son état aux personnes qui voudront bien l'honorer de leur confiance.

## Bains de Schinznach

100. MM. Rohr et Rauschenbach, propriétaires des bains de Schinznach, les ouvriront cette année le 15 mai prochain. Ils feront tout ce qui sera possible pour contenter les étrangers, et leur rendre agréable le séjour dans l'établissement. S'adresser à eux pour plus amples informations.

101. Un jeune homme habitant la localité, et qui a suivi les cours de plusieurs établissements d'instruction, entr'autres ceux de l'académie de Genève, s'offre pour donner des leçons de dessin et de sciences mathématiques et naturelles, en s'attachant à l'enseignement de la théorie comme à celui des applications. Sur la demande des personnes il pourrait se transporter chez elles. Pour de plus ampfes informations s'adresser à M. Michaud, libraire.

102 Perrenoud fils aîné, fabricant d'horlogerie, place du port à côté de l'hôtel des Alpes, prépare tout genre de montres, lampes carcel et pendules, qu'il remonte à domicile, et en fournit de très-bonnes au dernier goût, étant en relation avec les meilleurs penduliers de Paris et de nos Montagnes. Le magasin est toujours pourvu de montres d'or et d'argent, toutes vendues à la garantie.

103. Le conseil de bourgeoisie ayant décidé la vente des terrains avoisinant le môle de la place et au sud de l'emplacement destiné à recevoir le monument Pury, les personnes que cela peut intéresser sont priées d'adresser leurs demandes à la direction des travaux publics de la bourgeoisie, au chantier rue des Terreaux.

104. Une famille habitant la campagne prendrait en pension un enfant tout jeune ou même âgé de quelques années, lequel serait l'objet de soins maternels. S'adresser à Anna Wollmann, à Serroue près Corcelles.

105. On demande 4 ou 6 pensionnaires, mais rien que pour la table. S'adresser chez Julie Elzingre, rue du Seyon n° 2.

106. La commission de police du feu rappelle au public l'article 74 du réglement de police du feu, qui oblige tous les propriétaires de pourvoir chaque logement d'un seau à incendie. Si une maison a plusieurs étages ne formant qu'un logement, il y aura un seau par étage. Les personnes à qui il en manque encore devront s'en procurer entre ci et la visite annuelle du mois de mai. Les seaux en toile seront acceptés.

La commission informe de même le public qu'à teneur de l'art. 67 du réglement, maître Bonhôte, ramoneur, est seul chargé de faire en ville les tournées réglementaires du ramonage.

Neuchâtel, 14 avril 1853.

E. PERROCHET-IRLET,
directeur de police.

*Bains de vapeur et fumigation aromatiques.*

107. Le soussigné ayant ouvert pendant toutes saisons les susdits bains, a l'honneur de prévenir l'honorable public que le moment le plus favorable pour en profiter avec le plus de succès est arrivé, et que les personnes affectées d'une maladie de peau quelconque, de rhumatismes et de surdité provenant de refroidissements pourront, en faisant usage dans cette saison de ces bains salutaires, compter sur une plus prompte guérison qu'à toute autre.

En même temps il prévient les personnes qui préféreraient faire usage des bains étant assises qu'il vient d'en établir et que les prix en sont les mêmes. Le soussigné se charge même, au besoin, et en cas de nécessité, de transporter à domicile ses bains de vapeur. A. MANSFELD,
faubourg n° 33, à Neuchâtel.

108. Le 17 avril 1853, a eu lieu à St-Blaise une assemblée de fermiers pour former une assurance sur les bêtes à cornes ; tous fermiers et propriétaires qui voudraient se joindre à cette société, depuis Boudry au Landeron et le Val-de-Ruz compris, sont invités à se rendre à Neuchâtel à la Croix-fédérale, le 1er mai 1853 à midi.

F. KOHLER.

## Photographie.

109. M. Jaques Bruder, photographe à Berne, a trouvé le moyen de copier les daguerréotypes. Il est parvenu à faire les plus belles photographies ; retouchées par M. V. Moritz, elles imitent les plus belles aquarelles. — Par ce procédé l'on peut changer le fonds d'un tableau ainsi que les habillements ; du noir on peut les mettre en couleurs sans rien changer à la ressemblance de la figure ; on peut copier toute espèce de dessin et de tableaux. Le succès qu'il a obtenu à Berne lui fait espérer que les personnes qui l'honoreront de leur confiance seront satisfaites. Afin d'éviter tout malentendu sur ce que l'on désire faire faire et pour éviter les embarras d'expéditions, l'on voudra bien s'adresser chez M. Moritz père, à côté de la poste à Neuchâtel, qui se chargera des commissions.

110 On demande à emprunter diverses sommes de cinq, dix et quinze mille francs, moyennant garanties suffisantes. S'adresser à H.-L. Otz, notaire à Cortaillod.

PAR ADDITION.

## Chez H.-E. Henriod,

RELIEUR-LIBRAIRE,

PRÈS L'HOTEL DES ALPES, A NEUCHATEL.

111. Romans illustrés de divers auteurs à des prix très modiques. — Romans illustrés à 20 c. — La case du père Tom, l'Esclave blanc, etc. — Ed. Kuchenbæcker, lieutenant-colonel : Cours d'art et de science militaire, tactique comparée et appliquée. — Et, aussi par le même, Traité analytique sur les travaux de campagne et la guerre des localités. — Le service de sûreté en campagne, par A. Mandrot, capitaine à l'état-major fédéral. — Tous les réglements militaires de la Confédération suisse. — Des échantillons de **seaux à incendie en toile.**

## PRIX DES GRAINS.

NEUCHATEL, 21 avril.

| | | | |
|---|---|---|---|
| Froment. . | l'ém. | fr. 3 » 14 c. | à 3 » 28 c. |
| Moitié-blé . | — | » 1 » 90 c. | à 1 » 98 c. |
| Orge . . . | — | » 2 » c. | à » c. |
| Avoine . . | — | » 1 » 25 c. | à 1 » 30 c. |

BALE, 22 avril.

| | | | |
|---|---|---|---|
| Epeautre. le sac. | fr. 28 : | c. | à fr 35 : 12 c. |
| Prix moyen | — fr. 33 : 29 » | | |
| Orge . . | — fr. 15 : | » | à » 19 |

Prix moyen de la précédente semaine 33 fr. 89 cent.

Il s'est vendu 387 sacs froment et épeautre.
Reste en dépôt 140